



BAREME D'HONORAIRES - TRANSACTION

Montant de la transaction	Honoraires TTC
Immeubles, maisons et appartements	
Ventes inférieures à 125.000 €	Forfait de 8.500 €
Entre 125 001 € et 300.000 €	5 % net vendeur
Entre 300 001 € et 500.000 €	4,5 % net vendeur
Entre 500 001 € et 800.000 €	4,5 % net vendeur
Au delà de 800.001 €	4 % net vendeur
Parking, cave	10 % avec un forfait de 4.500 €
Terrain à bâtir	8 % net vendeur
Locaux commerciaux, bureaux	
Fonds de commerce, droit au bail, cession de parts	7 % HT du prix de vente

Autres	Honoraires TTC
Estimation	Bien d'une surface < 150 m ² = 280 € TTC
	Bien d'une surface > 150 m ² = 380 € TTC
	<i>A déduire des honoraires en cas de vente du bien</i>
Expertise	Sur devis (voir département expertise)

TVA au taux en vigueur soit 20%

Notes :

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

Le cabinet ne manie pas de fonds dans le cadre des transactions immobilières.

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %

Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. À cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation, en vertu des articles L611-1 et suivants du Code de la consommation.

Notre médiateur de la consommation :

Association MEDIMMOCONSO, 1 Allée du Parc de Mesemena – Bât A – CS 25222 – 44505 LA BAULE CEDEX

Site internet : <https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation/>

BAREME D'HONORAIRES – LOCATION (ZTT)



Baux soumis à la loi du 6 juillet 1989 - Conforme loi ALUR

1. Appartement vide :

Charges locataires	Honoraires TTC		
	Zones très tendues	Honoraires TTC Zones tendues	Honoraires TTC Hors Zones
Recherche du locataire, organisation des visites Constitution des dossiers, rédaction du bail	12,10€ / m ²	10,09€ / m ²	8,07€ / m ²
Etat des lieux	3,03€ / m ²	3,03€ / m ²	3,03€ / m ²

Charges propriétaires	Honoraires TTC
Recherche du locataire, organisation visites Constitution dossiers, rédaction d'actes Négociation et entremise	8 % du loyer annuel hors charges
Etat des lieux	3,03 € / m ² avec un minimum de 10

2. Appartement meublé :

Charges locataires	Honoraires TTC		
	Zones très tendues	Honoraires TTC Zones tendues	Honoraires TTC Hors Zones
Recherche du locataire, organisation des visites Constitution des dossiers, rédaction du bail	12,10€ / m ²	10,09€ / m ²	8,07€ / m ²
Etat des lieux	3,03€ / m ²	3,03€ / m ²	3,03€ / m ²

Charges propriétaires	Honoraires TTC
Recherche du locataire, organisation visites Constitution dossiers, rédaction d'actes Négociation et entremise	Maximum un mois de loyer
Etat des lieux	

Baux non soumis à la loi du 6 juillet 1989 - Biens professionnels

Catégorie de biens	Honoraires
Locaux commerciaux, d'activité	30 % HT du loyer annuel facial inscrit sur le bail (TVA en sus)
Bureaux	
Entrepôts, garage	
	50% à la charge du bailleur 50% à la charge du preneur

Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. À cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation, en vertu des articles L611-1 et suivants du Code de la consommation.

Notre médiateur de la consommation :

Association MEDIMMOCONSO, 1 Allée du Parc de Mesemena – Bât A – CS 25222 – 44505 LA BAULE CEDEX

Site internet : <https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation/>



BAREME D'HONORAIRES CHASSE LOCAUX / HABITATION

Montant de la transaction	Honoraires TTC *
Immeubles, maisons et appartements, locaux professionnels	
Vente inférieure à 500.000 €	2,75%
Entre 501.000 € et 750.000 €	2,50%
Entre 750.001 € et 1 000.000 €	2,25%
Entre 1 000.001 € et 1 500.000 €	2,00%
Au delà de 1 501.000 €	1,50%
Parking	Forfait de 2.500 €
Terrain à bâtir	7,00%

Estimation

Bien d'une surface < 150 m² = 280 € TTC

Bien d'une surface > 150 m² = 380 € TTC

A déduire des honoraires en cas de vente du bien

Expertise

Voir honoraires détaillés

Honoraires charge acquéreurs

Non détention de fonds

Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. À cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation, en vertu des articles L611-1 et suivants du Code de la consommation.

Notre médiateur de la consommation :

Association MEDIMMOCONSO, 1 Allée du Parc de Mesemena – Bât A – CS 25222 – 44505 LA BAULE CEDEX

Site internet : <https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation/>